

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/10/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2019-ARA-KKP-2243

1. Intitulé du projet

Mise en place des périmètres protection du captage de Pépin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Peisey-Nancroix

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire, Laurent TRESALLET

RCS / SIRET

2 1 7 3 0 1 9 7 7 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17.b) b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes [...]	<p>Le captage de Pépin est soumis au cas par cas (volume capté de 510 541 m³/an en 2017).</p> <p>Le captage fait par ailleurs l'objet d'une demande d'autorisation au titre du code de la Santé Publique. Le captage de Pépin relève également de l'autorisation au titre de la rubrique 1.1.2.0 du code de l'environnement.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Commune de Peisey-Nancroix possède la compétence de la gestion de l'eau potable sur la commune et souhaite lancer la mise en conformité du captage de Pépin, (constitué de deux chambres de captages très proches, d'une chambre de réunion faisant office de premier brise charge, d'un deuxième brise charge et d'une chambre de répartition), assurant le captages d'eaux destinées à la consommation humaine pour le réseau de Peisey-Nancroix.

L'objet de cette procédure est ainsi la demande de prélèvement, de distribution et de traitement de l'eau issue de ce captage pour l'alimentation en eau potable des populations concernées et pour la protection de cette ressource par l'instauration de différents périmètres de protection.

Dans le cadre de cette procédure, la mise en œuvre des préconisations de l'hydrogéologue agréé concernant le captage de Pépin portera sur la mise en place de bornes afin de matérialiser le périmètre de protection immédiat. Les ouvrages étant situés au sein d'un couloir d'avalanche reconnu, aucune clôture ne sera mise en place.

Les prescriptions de l'hydrogéologue, quant aux aménagements à mettre en place afin de sécuriser la ressource en eau, seront prises en compte et réalisées.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité des captages de la commune. Cette démarche vise à se régulariser administrativement pour la commune et à assurer la protection de la ressource principale de la commune assurant la distribution des villages de Peisey, Nancroix, Le Moulin, les Lanches, Beaupraz et le Villaret.

Cette demande de prélèvement permet ainsi de fournir en eau de nombreux abonnés et s'avère primordiale pour la commune notamment durant les périodes touristiques.

Il s'agit ainsi de régulariser une ressource existante utilisée depuis 1962 et pour laquelle le volume prélevé ne sera pas modifié par rapport à la situation actuelle

Par ailleurs, la commune réalise en parallèle un nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et procède à plusieurs chantiers de changements de réseaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de la définition du PPI, la limitation des périmètres suivra les recommandations de l'hydrogéologue suivantes :

- Les 2 PPI des captages de Pépin n°1 et n°2 seront de formes trapézoïdales haut de 20m, large de 20m en amont et de 10m en aval.

- La limite aval du périmètre immédiat de Pépin 1 se trouvera à trois mètres de la chambre de captage. La limite aval du périmètre immédiat de Pépin 2 sera la bordure amont du chemin.

Les périmètres immédiats de Pépin 1 et Pépin 2 seront uniquement bornés en raison de l'isolement du site et des avalanches. (le principe d'une clôture amovible n'a pas été retenu au vu de la pente soutenue du site, du risque de reptation du manteau neigeux, et du caractère boisé de la zone entraînant des risques de chute régulière de branches et d'arbres).

L'ensemble des périmètres se situe au sein de la parcelle 000-48, qui appartient à la commune de Peisey-Nancroix.

Sur du long terme, le site sera entretenu et débroussaillé au moins une à deux fois par an : débroussaillage des abords, de l'ensemble des ouvrages par des moyens mécaniques. Cet entretien limitera notamment le développement racinaire de la végétation qui risquerait d'endommager le réseau des captages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la régularisation administrative du captage de Pépin un certain nombre de prescriptions seront établies dans le PPI et dans le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) avec une réglementation visant à limiter les risques de pollution de la ressource.

Ces réglementations seront adaptées suivant le périmètre.

PPI : à l'intérieur de ces périmètres, toutes activités seront interdites à l'exception du déboisement.

PPR : il sera interdit "toute construction, toute excavation, le stockage, l'épandage ou l'infiltration de substances ou produits polluants, toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte à la qualité ou à la quantité de l'eau captée. L'exploitation éventuelle des secteurs boisés sera soumise à plusieurs conditions".

PPE : Il correspondra à l'interfluve du Nant Agotte et du Nant Fesson, de sa limite amont du périmètre rapproché, à l'altitude 2050m. Ce secteur sera déclaré « Zone sensible à la pollution ». Le règlement sanitaire y sera appliqué scrupuleusement.

Les débits d'exploitation demandés pour le captage de Pépin sont les suivants : volume moyen journalier de 1396 m³ /j et volume annuel de 510 541 m³ /an.

La ressource de Pépin a vocation à jouer le rôle de ressource principale de la commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet concernant le captage de Pépin est soumis à autorisation au titre du Code de la Santé Publique et à autorisation au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.2.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit d'exploitation demandé	1 398 m3/j 510 541 m3 /an
Parcelle concernée	000-48

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plan Pépin

73210 PEISEY-NANCROIX

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 30' 56" E Lat. 45° 30' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- la ZNIEFF de type I, 820031745 - « Le grand bois, pointe de Friolin, ubacs de Peisey », - la ZNIEFF de type II, 820031327 - « Massif de la Vanoise »,
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la zone d'adhésion du Parc National de la Vanoise
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elle bénéficie d'un PIZ (Plan d'indexation en Z), carte recensant les aléas sur la commune depuis janvier 2007. Et d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) partiel pour les hameaux de Beaupraz et des Lanches approuvé le 1er décembre 1999.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objet de cette étude est la mise en place de périmètres de captages sur la source de Pépin.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans La ZICO n°RA11-Parc National de la Vanoise Le site se situe à 3 Km du parc National de la Vanoise qui délimite également les deux sites Natura 2000 ZPS FR8210032 « La Vanoise » ZSC FR8201783 « Massif de la Vanoise ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume journalier moyen : 1 400 m ³ /j Volume capté annuel : 540 000 m ³ /an Volume distribué annuellement: 152 000m ³ Captage d'une source à l'émergence d'une couche de moraines et d'éboulis.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte sur la régularisation du captage de Pépin déjà existant depuis 1962. Il s'agit d'un captage d'une source à l'émergence via deux drains en ciment et un bac de décantation. Le prélèvement se limite aux besoins pour l'alimentation en eau potable du territoire desservi. Il n'est pas prévu d'augmentation du prélèvement. L'incidence des prélèvements sur les masses d'eau souterraines peut donc être considérée comme nulle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage dérive une partie de l'alimentation en eau du Nant Fesson situé en aval. Cependant, le débit dérivé ne sera pas augmenté par rapport à la situation actuelle. Des mesures de débits ont été réalisées dans le Nant Fesson pour connaître la perte pour le cours d'eau. A l'étiage, le captage entraîne une perte de débit d'environ 30% pour le Nant Fesson.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage se situe dans une zone exposée aux avalanches. Mais la configuration des ouvrages adossés aux versants permettent de diminuer ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux issues du captage ne sont pas traitées leur qualité étant très bonne. La configuration du site en sommet de versant et peu accessible assure une protection de la ressource aux pollutions.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trop-plein de la chambre de réunion se rejette au sein du Nant Fesson tandis que le trop-plein du répartiteur s'infiltré dans le terrain naturel, au sein du cône de déjection situé entre le Nant Fesson et le torrent de Rosuel. Les chambres de captage rejettent également des eaux au milieu naturel en cas de trop forts débits. Enfin, les trop-pleins des réservoirs de Beaupraz et de la Chenarie rejettent (environ 15% de la ressource captée par les chambres de captages) des eaux dans le bassin versant du Ponturin en aval. Il s'agit toujours d'eaux non traitées.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne prévoit aucune mesure afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'environnement. L'ensemble des travaux prescrits par l'hydrogéologue en 2018 ont déjà été réalisés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet au vu de sa nature, de ses caractéristiques et étant donné que :

- le prélèvement restera inchangé par rapport à la situation actuelle;
- aucun aménagement particulier (clôture) n'est prévu et les dispositions nécessaires à la réduction des éventuelles nuisances seront prises en phase travaux;
- le projet fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique et au titre du Code de l'Environnement, qui prend notamment en compte les incidences éventuelles du projet sur le milieu naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 : Carte des périmètres de captages (HYDRETTUES, 2019 avec accord de M. CARFANTAN)
ANNEXE 8 : Retranscription des périmètres de captages définis par M.CARFANTANT sur une carte parcellaire avec fond orthophotographique. Géoportail.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Peisey Nancroix

le. 14/10/2019

Signature

Le Maire, Laurent TRÉSALET



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

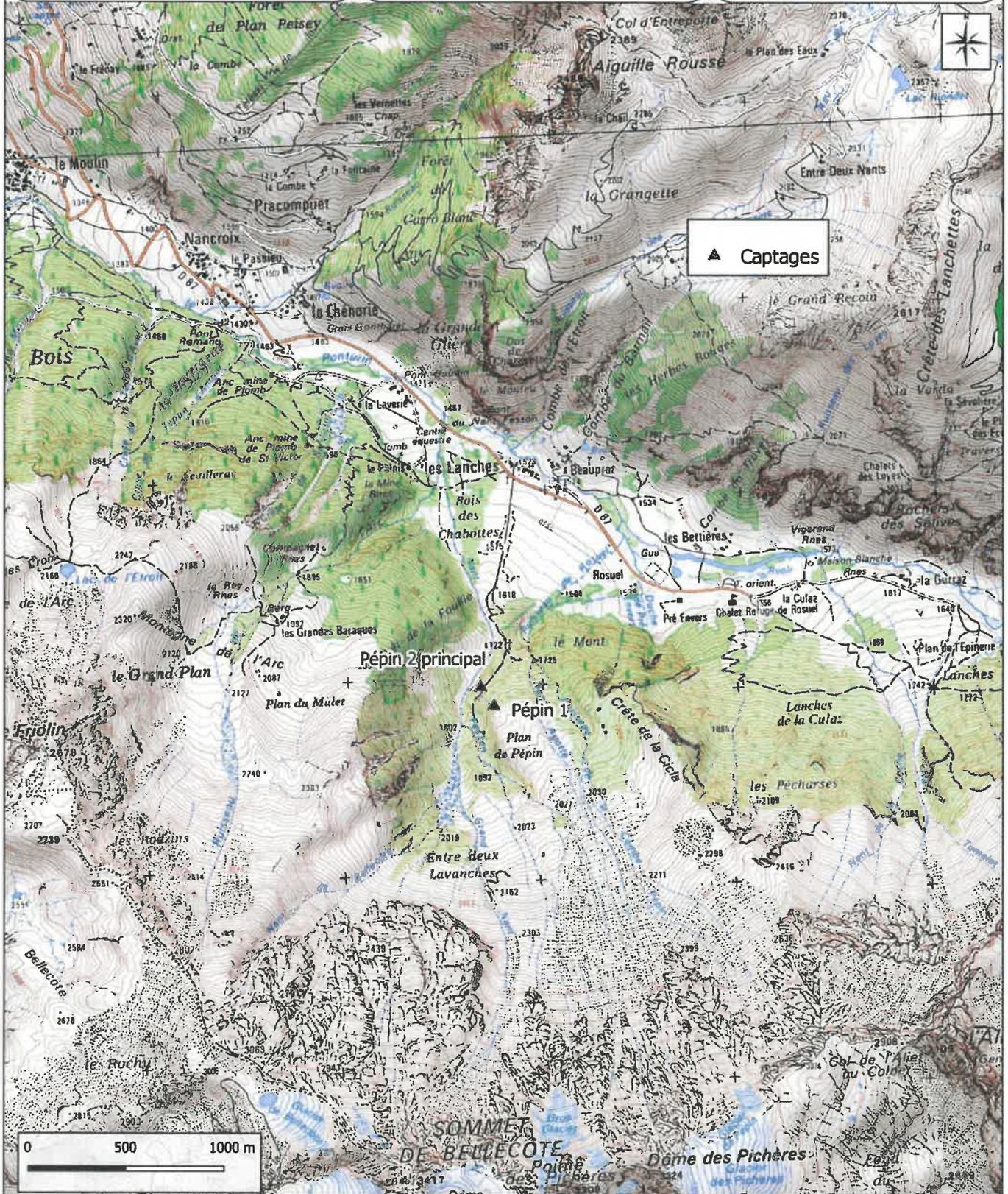
NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél		Fax	
Courriel			
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	Rue de l'Ecole des Mines
	n		
			Mairie de Peisey-Nancroix
Code postal	7 3 2 1 0	Localité	PEISEY-NANCROIX
		Pays	FRANCE
Tél	479079233	Fax	479079767
Courriel	sg.mairie.peiseynancroix@orange.fr		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	JOURDIN	Prénom	Yohann
Qualité	Directeur des services techniques		
Tél	479076477	Fax	479079767
Courriel	dst.mairie.peiseynancroix@orange.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

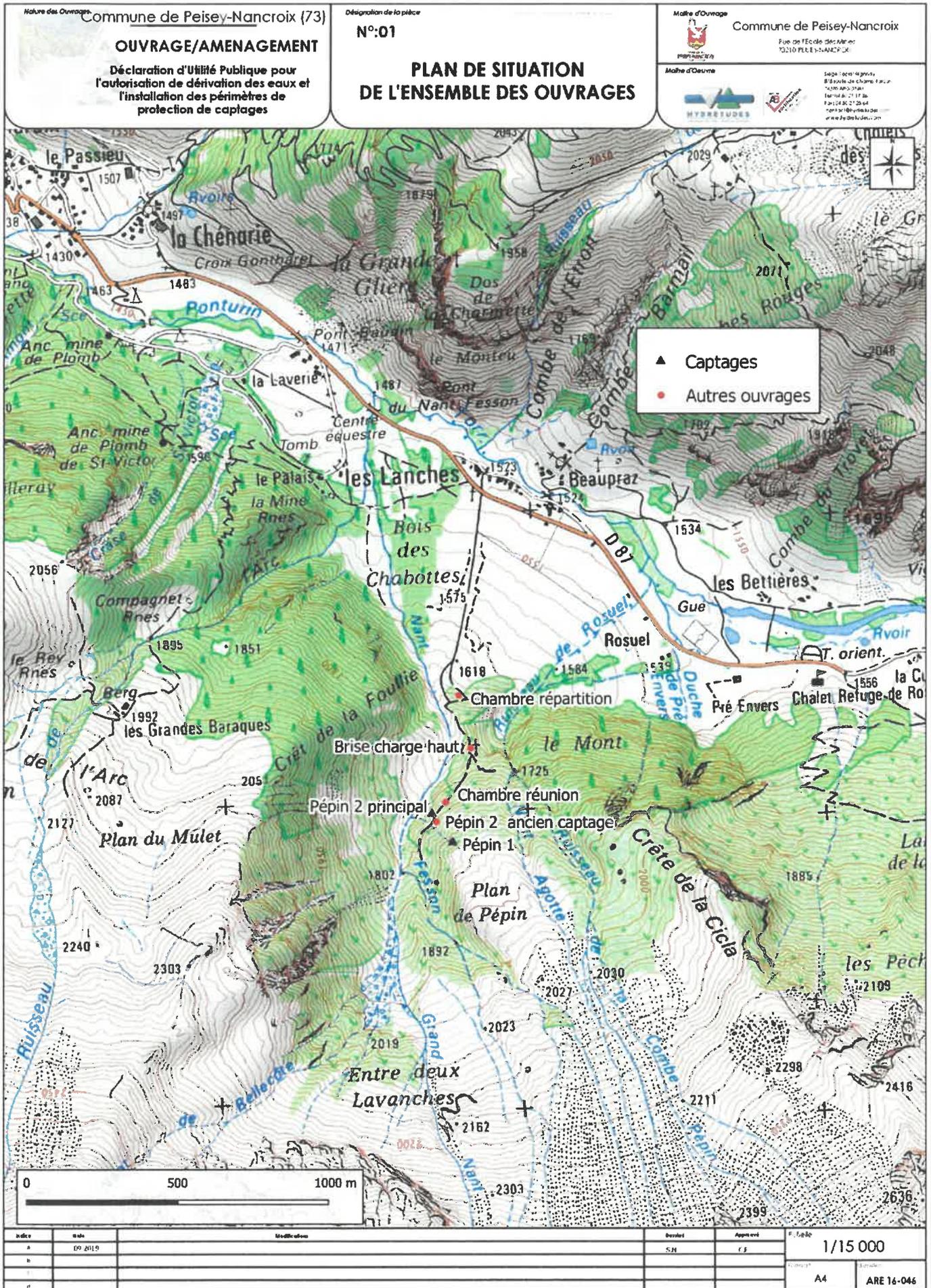
ANNEXE 2 : Localisation du captage de Pépin – 1/25000-Géoportail.

<p>Commune de Peisey-Nancroix (73)</p> <p>OUVRAGE/AMENAGEMENT</p> <p>Déclaration d'Utilité Publique pour l'autorisation de dérivation des eaux et l'installation des périmètres de protection de captages</p>	<p>Désignation de la pièce</p> <p>N°:01</p> <p style="text-align: center;">PLAN DE SITUATION DES CAPTAGES</p>	<p>Maire d'Ouvrage</p> <p>Commune de Peisey-Nancroix</p> <p><small>1, rue de l'Éclaircie, 73210 PEISEY-NANCROIX</small></p> <hr/> <p>Maire d'Œuvre</p> <p>HYDRETVDES</p> <p><small>1 rue de la Rivière 81100 Le Champagnon 04 78 88 10 00 Tél: 04 78 88 10 00 Fax: 04 78 88 10 00 e: contact@hydretvdes.com www.hydretvdes.com</small></p>
--	--	--

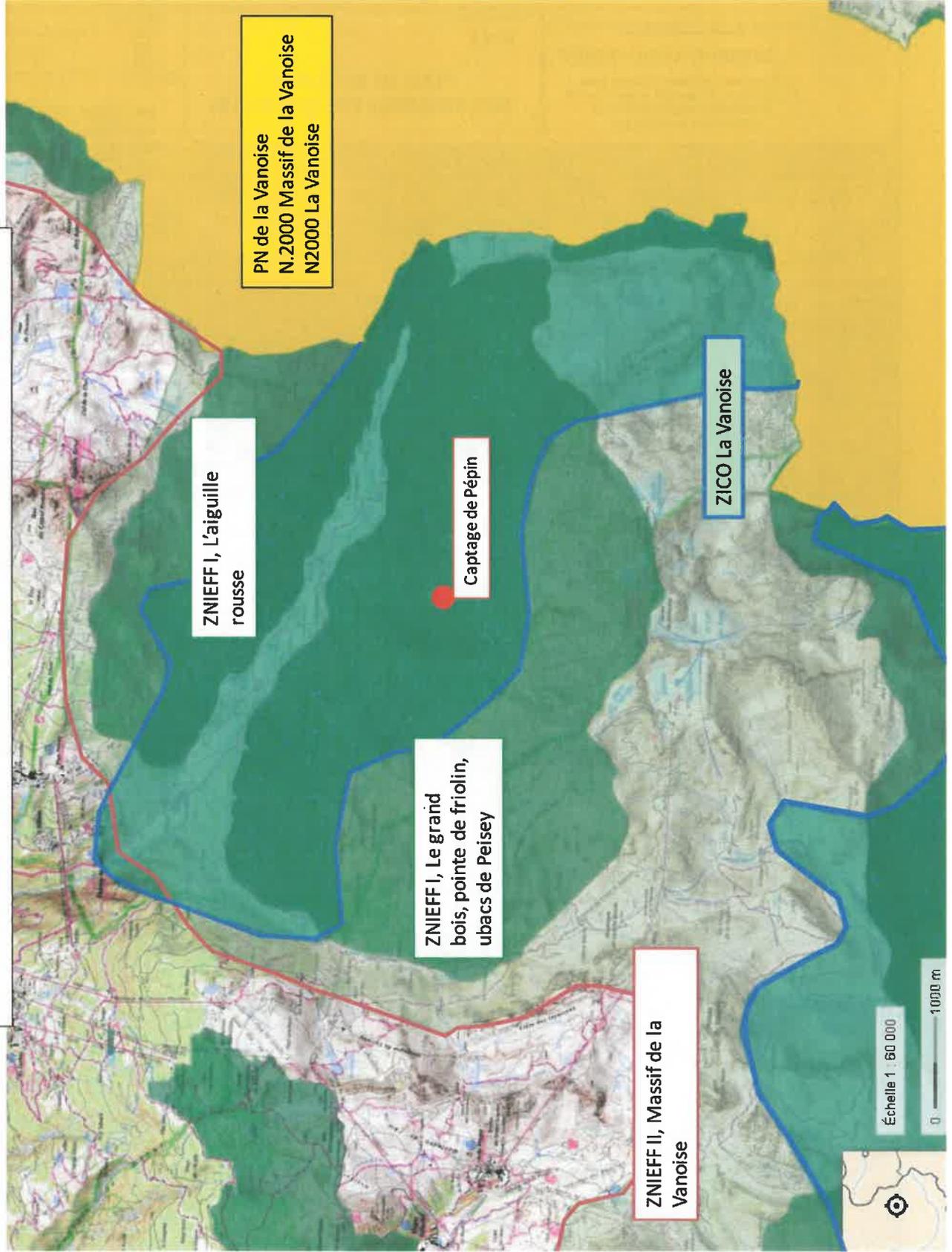


Date	Rédigé	Modifications	Dessiné	Approuvé	Échelle
a	09/2019		SZH	CF	1/25 000
b					
c					
d					

ANNEXE 3 : Plan de localisations des ouvrages

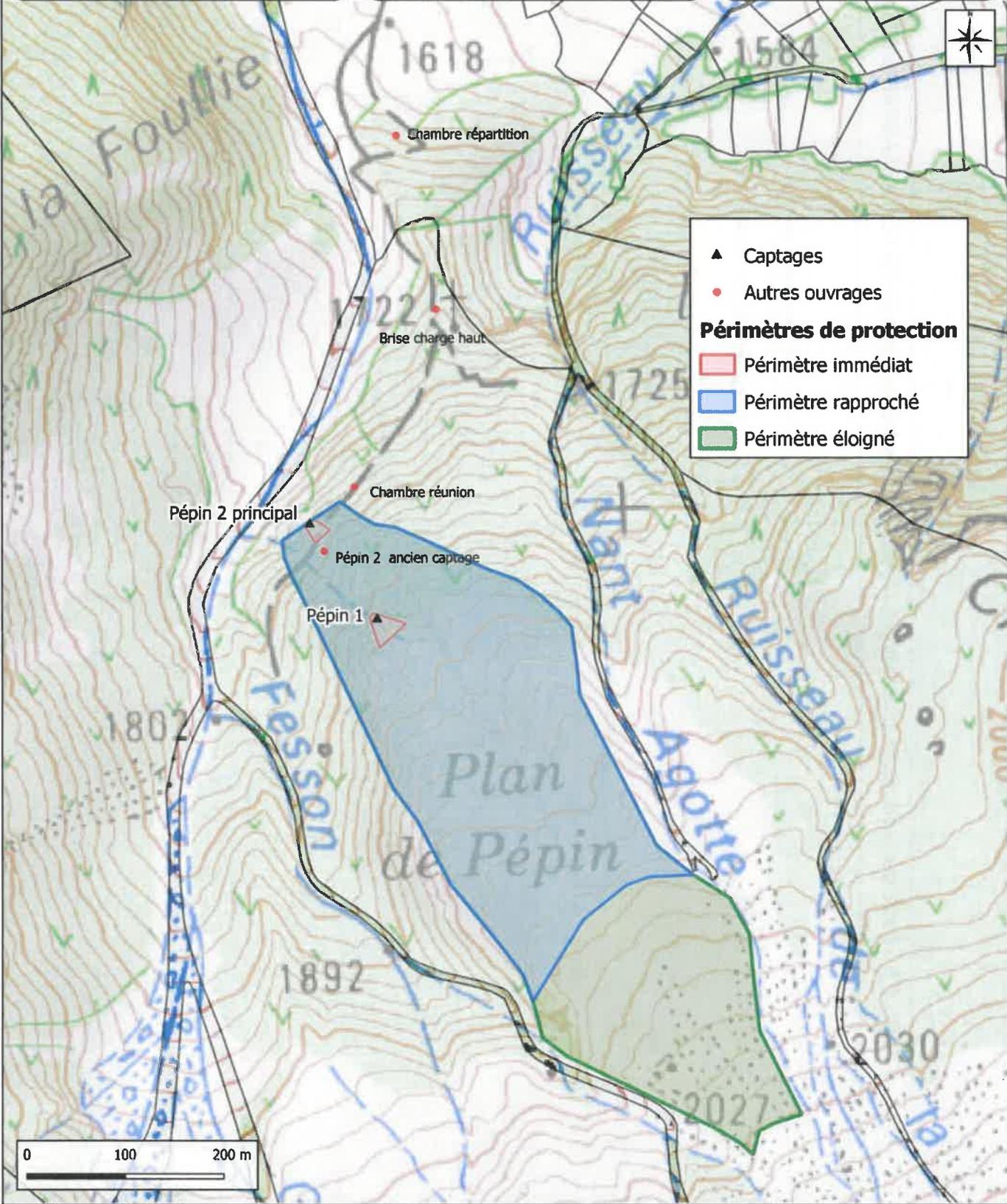


ANNEXE 4 : Localisation des zones naturelles au droit du site d'étude



ANNEXE 6

<p><small>Nature des Ouvrages</small></p> <p>Commune de Peisey-Nancroix (73)</p> <p style="text-align: center;">OUVRAGE/AMENAGEMENT</p> <p style="text-align: center;">Déclaration d'Utilité Publique pour l'autorisation de dérivation des eaux et l'installation des périmètres de protection de captages</p>	<p><small>Désignation de la pièce</small></p> <p>N°:01</p> <p style="font-size: 1.2em;">PLAN DE SITUATION</p>	<p><small>Maire d'Ouvrage</small></p> <p>Commune de Peisey-Nancroix</p> <p><small>Rue de l'Éclaircie-Mairie 73210 PEISEY-NANCROIX</small></p> <hr/> <p><small>Maire d'œuvre</small></p> <p>HYDRISTUDES</p> <p><small>Travaux et études 88 route de Champ-Pavin 73210 PEISEY-NANCROIX Tél: 04 79 27 17 26 Fax: 04 79 27 28 24 contact@hydristes.com www.hydristes.com</small></p>
---	---	--



Date	04/2019	Modifications	Dessiné	Approuvé	Échelle
			SB	CF	1/5 000
					Format
					A4
					Numéro
					ARE 16-046

ANNEXE 7 : Illustrations de quelques ouvrages

Captage n°1 (11/07/2019)



Chambre du captage n°2 (18/07/2019)

Avant travaux



Après travaux



Chambre de vannes en amont des captages (11/07/2019) – Mise en place en 2019



